

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze le vingt juin à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Chamboulive, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Noël MARTINIE, Maire.

Date de convocation : 6 juin 2014

Secrétaire de séance : Elina MALATERRE

Étaient présents : M. Noël MARTINIE, Mme Isabelle DOULCET, M. Bernard GOURINEL, M. Jean-Luc RONDEAU, Mme Marion NEYRAT-DUSSON, Mme Annie GAUVREAU, M. Thierry MARANDE, M. Philippe MADRANGES, Mme Elina MALATERRE, Mme Julie LUC, M. Olivier MARTINIE, Mme Betty DESSINE, Mme Marie-Josée LEYRAT, M. Pierre COULOUMY, M. Marc DANDALEIX.

### Affaires délibérées

#### **Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2014**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

#### **Election des délégués des conseils municipaux au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs**

Mise en place du bureau électoral :

Monsieur Noël MARTINIE, maire a ouvert la séance.

Mme Elina MALATERRE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. Jean-Luc RONDEAU, M. Bernard GOURINEL et Mme Marion NEYRAT-DUSSON, Mme Betty DESSINE

Mode de scrutin :

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants.

Le maire a rappelé que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit une liste incomplète.

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire de la liste a été joint au procès-verbal.

#### Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe au modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### Résultat des délégués et des suppléants :

|  |    |
|--|----|
| Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : | 00 |
| Nombre de votants :  | 15 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :                        | 03 |
| Nombre de suffrages exprimés :   | 12 |

#### Nombre de suffrages obtenus :

CHAMBOULIVE 2020 : 12 voix

#### Proclamation des élus :

Le Maire a proclamé élus délégués : MARANDE Thierry, DESSINE Betty, RONDEAU Jean-Luc.

Il a ensuite proclamé élus suppléants : NEYRAT-DUSSON Marion, GOURINEL Bernard, LUC Julie.

### **Désignation d'un élu référent et d'un suppléant prévention, tri et collecte des déchets**

Ils seront les interlocuteurs privilégiés du Service Collecte Déchets et participeront à des groupes de travail sur la prévention, le tri et la collecte des déchets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne RONDEAU Jean-Luc, titulaire et DANDALEIX Marc, suppléant.

### **Implantation aire de camping-cars**

Tulle Agglo informe que l'appel à projet pour l'acquisition des bornes a été diffusé via le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics. La commission d'appel d'offre de Tulle Agglo statuera le mardi 24 juin. Suite au choix du prestataire, une réunion technique aura lieu le vendredi 27 juin à Chamboulive pour définir les travaux préalables à réaliser avant installation des bornes. Ces travaux seront réalisés en partie par les communes (petits travaux

de terrassements) et un prestataire extérieur pour tous les branchements et la réalisation des plateformes en béton.

Le maire propose que l'aire de camping-cars soit implantée entre l'étang de pêche et celui de baignade de Chamboulive au lieu-dit « Chante l'oiseau ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil approuvent le lieu d'implantation et les conditions techniques, autorisent Tulle Agglo à implanter l'aire de camping-cars entre l'étang de pêche et celui de baignade au lieu dit « Chante l'oiseau » et autorisent le Maire à signer tous les documents relatifs à cette implantation et notamment la convention de fonctionnement qui suivra.

### **Pont du Vicomte**

Monsieur le Maire fait part d'un manque de sécurité pour les personnes et les véhicules empruntant le pont du Vicomte. Il propose qu'un grillage de protection d'une hauteur d'un mètre soit posé et qu'un arrêté interdisant la circulation aux véhicules de plus de 12 tonnes soit pris. Il propose que l'entreprise Vignes effectue les travaux pour un montant de 636,20€ TTC suite à devis.

Les membres de l'assemblée approuvent et acceptent ces propositions.

### **Contrat Emploi d'Avenir**

Monsieur le Maire informe qu'après avoir reçu divers candidats pour le recrutement d'un emploi d'avenir technique, la candidature de Monsieur ROMANO Anthony est retenue.

### **Achat d'un roto fil**

Le conseil municipal souhaite acheter un roto fil pour la finition de l'entretien des espaces verts et décide de faire établir plusieurs devis.

### **Questions diverses**

Mme Marion NEYRAT-DUSSON, pour la commission des Affaires scolaires, informe qu'une réflexion générale sur l'organisation du périscolaire 2014-2015 a débuté : réunions avec le corps enseignant, les atsem, les associations et établissement d'un questionnaire pour les parents.

Concernant l'organisation du Comice Agricole cantonal une réunion est fixée le 7 juillet 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.

Le Maire,

Noël MARTINIE.